



Compte rendu de la réunion plénière du CNDSI du 17 juin 2025

10h-13h – Hôtel du Ministre du Quai d'Orsay – Grande salle à manger

Discours introductif de M. Thani Mohamed-Soilihi, Ministre Délégué pour la
Francophonie et les Partenariats internationaux

Le Ministre a rappelé les grandes priorités et finalités de la politique française de partenariats internationaux, données par le Président de la République lors du Conseil Présidentiel pour les Partenariats internationaux (CPPI) du 4 avril dernier : la solidarité internationale, l'investissement solidaire et durable, et la consolidation de nos intérêts. La solidarité renvoie à l'action de la France face aux crises humanitaires qui se multiplient, mais aussi en faveur des pays les plus vulnérables, auxquels sera consacré désormais 60% de l'effort financier global. L'attention portée aux PMA et aux pays les plus fragiles est renforcée, dans un esprit de solidarité - valeur cardinale de notre politique. L'investissement durable renvoie aux efforts déployés pour protéger les biens publics mondiaux, dans l'esprit du Pacte pour la Prospérité, les Peuples et la Planète. Le succès de l'UNOC illustre le rôle moteur de la France sur ces sujets. Les partenariats sont les alliances politiques, économiques, culturelles ou scientifiques, que la France noue avec ses partenaires, pour répondre aux besoins tout en servant ses intérêts.

Le CPPI a rappelé les priorités sectorielles et géographiques, qui s'appliquent à tous les outils et opérateurs. Nos 10 objectifs politiques prioritaires, dont le climat, le genre, la santé ou l'éducation restent au cœur de notre action. Aux 7 secteurs stratégiques identifiés en 2023, s'ajoute une attention nouvelle pour les secteurs d'avenir que sont notamment le spatial, les minerais critiques et l'intelligence artificielle. **Sur le plan géographique,** le CPPI a réaffirmé la valeur particulière des partenariats avec l'Afrique, le voisinage européen, l'Indopacifique et les pays en crise. Il a invité les opérateurs de l'Etat à prendre en compte ces priorités y compris dans leur maillage géographique, dans une logique d'optimisation de leurs moyens. Le contexte budgétaire impose en effet de prioriser les actions et de maximiser l'efficacité des instruments.

En 2025, la mission budgétaire « Aide publique au développement » a été significativement mise à contribution, dans l'objectif d'assainissement des comptes publics. Cette baisse a réduit les marges d'action. Il convient de transformer ce défi en opportunité, et renforcer l'impact de notre action. Un pilotage par les résultats et non plus par les moyens sera privilégié.

En 2026, la contrainte pesant sur les finances publiques demeure très forte. Le Premier Ministre a demandé à tous les ministères un effort supplémentaire pour maintenir la cible de réduction du déficit public, dans un esprit de responsabilité. Pour rester à la hauteur des enjeux, **il convient de redoubler d'efforts pour renouveler nos moyens d'action aux niveaux national, européen et international.** Sur le plan **national**, nous sommes tous engagés dans la recherche de nouvelles sources de financement, avec notamment des pistes sur l'affectation d'une partie du produit de la taxe sur les billets d'avion au financement de la solidarité internationale. Les conclusions du CPPI ont demandé d'explorer les possibilités en ce sens. Le MEAE souhaite mobiliser davantage la philanthropie et le secteur privé, à l'image des records d'engagement lors du Sommet N4G, malgré l'absence des Etats-Unis. Sur le plan **européen**, le prochain cadre financier pluriannuel est en cours de négociation. Le MEAE souhaite qu'il maintienne une très forte ambition en matière de partenariats internationaux et d'action humanitaire. L'UE doit rester un partenaire stable, fiable et attractif, dans le respect de ses valeurs et dans une logique d'intérêts mutuels. La France plaide pour le maintien d'instruments d'action extérieure séparés, répondant à des objectifs distincts, et pour une gouvernance permettant aux Etats membres de pleinement jouer leur rôle d'orientation politique. **Sur le plan international**, le MEAE est mobilisé pour réussir la 4^{ème} conférence internationale sur le financement du développement.

La conférence internationale de Séville sur le financement du développement constituera un moment clé pour la coopération internationale au développement. 10 ans après leur adoption, les Objectifs du développement durable restent notre boussole et nous portons en Européens des propositions fortes pour identifier de nouvelles ressources, publiques ou privées, internationales ou domestiques et pour mieux allouer les fonds disponibles. Depuis le début des négociations, la position du MEAE a fait l'objet d'une forte coordination en Equipe France, notamment avec les OSC. Deux ans après le Sommet pour un Nouveau Pacte financier mondial, la conférence de Séville est un tremplin pour valoriser le travail des coalitions 4P, avec un segment de travail au plus haut niveau que le Président de la République devrait animer le 30 juin. Le 4P est un engagement politique pour avancer avec des pays du Nord et du Sud sur des solutions concrètes au service du développement, notamment sur les *global solidarity levies*, qui permettent de mettre la fiscalité au service du développement. Dans le cadre de la nécessaire réforme de l'architecture mondiale du financement, la taxation des billets d'avion, des jets privés et des carburants de l'aviation est parmi les axes de travail forts sur lesquels avancer avec le 4P ; des annonces sur ce thème sont espérées lors de la conférence.

Le Ministre Délégué a ensuite évoqué les grandes crises internationales.

Sur la situation à Gaza : la guerre à Gaza doit cesser, tous les otages doivent être libérés et le calvaire des populations civiles de Gaza doit prendre fin. La France redouble d'efforts pour que l'aide humanitaire entre à Gaza immédiatement et de façon massive. Depuis le mois de mars, les bombardements israéliens ont fait des milliers de morts, en majorité des civils, des femmes, des enfants. De nombreux travailleurs humanitaires ont été tués depuis octobre 2023, dont plus de 300 personnels des Nations Unies. La France condamne ces attaques et réaffirme que les acteurs humanitaires sont protégés par le droit international, comme toutes les populations civiles. Le MEAE mesure la difficulté du travail réalisé par les ONG depuis le début de cette crise et continuera à leur apporter son plein soutien, ainsi qu'aux organisations internationales capables d'acheminer l'aide, dans le respect des principes humanitaires. Seule la mise en

œuvre d'une solution politique, à deux Etats, permettra de ramener la paix, la prospérité et la sécurité pour les Israéliens, les Palestiniens, et l'ensemble de la région. Si dans le contexte de l'escalade de violence en cours avec l'Iran, la conférence internationale pour la mise en œuvre d'une solution à deux Etats a dû être reportée, la position de la France reste pertinente et la réunion aura bien lieu à une date ultérieure.

Alors que la guerre d'agression russe en Ukraine se poursuit, le relèvement de l'Ukraine et la construction d'une paix juste et durable demeure une priorité pour la France. L'aide civile bilatérale de la France à l'Ukraine représente au total près de 3,2 Mds€ depuis 2022. L'aide humanitaire, qui atteint plus de 430 M€ depuis 2022, s'adapte aux évolutions de la situation sur le terrain. Une aide financière pour la reconstruction et à la modernisation de l'Ukraine sur le long terme est également apportée. En 2024 un fonds bilatéral de 200 M€ a été constitué pour venir en appui aux infrastructures critiques ukrainiennes. Les opérateurs sont mobilisés, dont l'AFD, qui s'est établi en Ukraine l'année dernière et pourra jusqu'en 2027 s'appuyer sur une enveloppe de 400 M€ en prêts et 50 M€ en dons.

Dans la région des Grands Lacs, la France est préoccupée quant au risque d'enlèvement, alors que les combats se poursuivent à l'est de la RDC. La deuxième crise humanitaire au monde ne fait que s'aggraver : 5,7M de personnes sont en insécurité alimentaire dans les Kivu, on compte 3M de déplacés supplémentaires entre janvier et mai 2025 et 30 600 femmes ont été victimes de violences basées sur le genre. La France a débloqué une aide humanitaire exceptionnelle de 10M€ en 2025 ; elle appelle les parties à poursuivre les dynamiques de médiation engagées pour trouver une solution politique au conflit.

Le Soudan est confronté à l'une des pires crises humanitaires de l'histoire récente, qui ne doit pas devenir une crise oubliée. La France condamne fermement les entraves à l'acheminement de l'aide et l'insuffisante protection des travailleurs humanitaires. Elle joue un rôle moteur sur la scène internationale pour soutenir la population civile du Soudan. Le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères s'est rendu auprès des réfugiés soudanais, à la frontière entre le Soudan et le Tchad en novembre dernier. Le 15 avril dernier, il a co-présidé la Conférence de Londres pour le Soudan, lors de laquelle l'Equipe Europe a annoncé la mobilisation de 522 M€ pour appuyer les populations civiles au Soudan et dans les pays voisins en 2025, dont 50 M€ alloués par la France.

En conclusion, le Ministre a dressé le bilan de l'état du monde : des alliés historiques s'éloignent des principes essentiels de l'Etat de droit ; les gouvernements démocratiques subissent les assauts des contres vérités, des manipulations de masse de l'opinion sur les réseaux sociaux, des risques de manipulation électorale ; les grandes menaces globales se durcissent : explosion des phénomènes météorologiques extrêmes, risques pandémiques aigus, montée des logiques de bloc. Face aux bouleversements du monde, et face au désengagement américain et ses conséquences dramatiques sur la santé, l'éducation, le climat ou le droit des femmes, **la politique de partenariats internationaux et les actions des organisations de la société civile sont essentielles.** Le Ministre a réaffirmé la pleine mobilisation du Ministère, notamment dans la perspective de la Présidence française du G7 en 2026, et la Conférence des diplomaties féministes que la France accueillera à l'automne.

1/ Financement et priorités en matière de développement et de solidarité internationale

- Préparation du CICID 2025

- **Mme Véronique DE GEOFFROY, directrice générale du groupe URD, collègue enseignement supérieur et recherche – Présentation de la note d'orientation du CNDSI en vue du CICID**

La note d'orientation pose le constat d'une situation critique pour le secteur de la coopération internationale, confronté à une baisse historique des financements conjuguée à une augmentation des besoins dans un contexte de bascule géopolitique, qui nécessite une refonte du système de la solidarité internationale vers des relations plus partenariales et équilibrées. La note s'articule autour de trois axes : **1/ impulser une nouvelle dynamique positive pour le financement de la solidarité internationale ; 2/ allier effort budgétaire et taxes solidaires pour un financement pérenne et soutenable ; 3/ réaffirmer les valeurs et principes du financement de la solidarité internationale.** Elle insiste sur l'urgence ne pas considérer l'APD comme une variable d'ajustement budgétaire et sur le rôle structurant de la solidarité internationale pour la stabilité mondiale. Il s'agit d'ancrer le financement du développement dans une logique de long terme, orientée vers les droits, la justice sociale et environnementale et l'égalité. En termes de priorités, il s'agit de sécuriser la part des PMA et des pays en crises, sur les enjeux d'accès aux services sociaux de base (éducation, eau et assainissement, protection sociale, adaptation au changement climatique, genre, soutien aux organisations féministes). Pour cela, la diversité des acteurs de la société civile représentée au sein du CNDSI est mobilisée pour agir et innover. Afin de maintenir une trajectoire budgétaire ambitieuse, la note plaide pour le développement de mécanismes innovants à visée solidaire, et notamment la taxe sur les transactions financières. L'enjeu est d'inscrire ces ressources dans une gouvernance transparente, affectée explicitement aux ODD. Au-delà des montants, la note souligne l'importance des finalités de l'aide. Elle rappelle que la solidarité internationale doit reposer sur les principes de justice, de réciprocité, d'égalité partenariale et de respect des droits, et de soutien aux dynamiques locales. Cela nécessite de distinguer plus clairement ces actions des autres politiques menées par l'Etat. Il s'agit de gagner en visibilité et de replacer les valeurs éthiques au cœur du pilotage financier de cette politique. Cela passe par un réengagement fort et lucide sur les contraintes, ambitieux quant à la nécessité de porter une politique renouvelée de solidarité, cohérente avec nos engagements internationaux et dans un esprit de co-construction avec nos partenaires.

Le Ministre Délégué a répondu à la note d'orientation du CNDSI. **Les propositions de l'axe 1 ne peuvent être détachées du contexte budgétaire national, qui impose de concentrer les ressources là où elles sont les plus efficaces et attendues.** C'est pourquoi le dernier Conseil présidentiel pour les Partenariats internationaux a acté une nouvelle cible de concentration de 60% de l'effort financier (pour le multilatéral comme pour le bilatéral) au profit des Pays les moins avancés et des pays vulnérables. Pour marquer notre attachement à la solidarité internationale, le MEAE a préservé autant que possible les moyens budgétaires bilatéraux, en particulier sur l'humanitaire, et réaffirmé la priorité aux crises. Si l'objectif de consacrer 1 Md€ à l'aide humanitaire est difficile à atteindre à court terme, la France, 9^{ème} bailleur humanitaire mondial, maintient de fortes ambitions dans un contexte inédit de multiplication de crises. En outre, le MEAE partage la priorité d'allouer les dons en particulier aux secteurs sociaux de base, et maintient de fortes ambitions en matière de genre et de jeunesse, à l'image de la future feuille de route du Ministère. **S'agissant de l'axe 2, la hausse des crédits APD n'est pas envisageable en 2026 au regard des cibles de redressement des finances publiques.** Il en va de notre capacité à rester un pays indépendant. Ce contexte impose de redoubler d'efforts. La

mobilisation des crédits européens et de financements innovants sont au cœur de notre stratégie. Les contributions mondiales de solidarité, notamment dans le domaine de l'aviation, figurent parmi les priorités. La France capitalise sur l'expérience acquise grâce au fonds de solidarité pour le développement, instrument innovant qui a permis des contributions de premier plan pour préserver les biens publics mondiaux. S'il n'était plus conforme à l'état du droit et a dû être adapté, il ne manquait pas un euro lorsque qu'a été lancé le nouveau programme budgétaire « FSD ». La réaffectation d'une partie du produit de la taxe sur les billets d'avion à la politique de développement sera expertisée en préparation du CICID. Enfin, **le MEAE est pleinement aligné avec l'axe 3**. Le CPPI s'inscrit dans cet esprit, et nos travaux en vue du CICID également. La politique de partenariats internationaux répond à des objectifs pluriels, car elle est le reflet de la complexité du réel. Le CICID devrait réaffirmer l'importance de nous appuyer sur les 10 objectifs prioritaires, dans une triple logique de clarté, d'efficacité et d'impact. Ce passage à une logique d'impact est une réponse politique forte face aux critiques portées contre notre politique de partenariats depuis le début de l'année. Les propositions du CND SI contribueront donc directement à nourrir les réflexions du CICID et à faire vivre notre politique à la hauteur des défis que nous partageons : lutte contre les inégalités, transition écologique juste, paix durable, défense de nos intérêts et de nos valeurs.

- **M. Rachid LAHLOU, président du Secours Islamique France, membre du Groupe Enfance, collègue acteurs associatifs**

M. Lahlou a rappelé les engagements pris dans le cadre de la loi de 2021 (droit d'initiative, reconnaissance de l'action, l'expertise et la valeur ajoutée de la société civile, objectif de doubler l'APD-OSC), et de la stratégie société civile du MEAE. Il a réitéré l'importance des services sociaux de base et salué la réaffirmation des priorités sur les enjeux essentiels (climat, jeunesse, éducation, souveraineté alimentaire, droits humains y compris ceux de l'enfant particulièrement menacés). Cette priorité doit pouvoir se refléter par l'allocation d'au moins 50% de l'APD bilatérale aux services sociaux de base, dont l'éducation, l'eau, l'hygiène et l'assainissement. S'agissant des enjeux humanitaires : la stratégie humanitaire prévoit d'y consacrer 1 Md€ par an. La France doit reprendre ce cap annoncé. Les multiples coupes budgétaires ont déjà impacté dramatiquement la réponse humanitaire, mettant en danger des milliers de vies. M. Lahlou a alerté sur la situation des enfants dans les conflits, et sur l'urgence de rehausser l'ambition pour leur protection. Le Secours Islamique France a publié un rapport sur ce sujet. Les réformes en cours de l'aide humanitaire risquent de marginaliser davantage la protection de l'enfance. En 2023, la protection de l'enfance n'a représenté qu'1,6 % de l'aide humanitaire mondiale. En France, la protection de l'enfance en situation de crise ne représente que 0,6% du total des financements de l'aide multilatérale par rapport aux autres secteurs. La France doit s'assurer de la **mise en œuvre de l'approche fondée sur les droits de l'enfant dans sa politique de solidarité internationale, prioriser l'enfance dans sa réponse humanitaire et s'assurer de l'intégration transversale de la protection de l'enfance dans les autres secteurs**.

- **Mme Annette SCHEUNPFLUG, présidente du Réseau Global Education Network Europe (GENE), collègue des personnalités étrangères qualifiées**

Mme Scheunpflug a rappelé **l'importance de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) dans les pays du Nord et notamment en France**. La promotion de l'ECSI est un antidote à la désinformation et permet au public de mieux comprendre les problèmes complexes tels que la pauvreté, les inégalités et le changement climatique. Les recherches montrent que les personnes ayant bénéficié d'une éducation à la citoyenneté dans les pays du Nord expriment un plus grand soutien à ce type d'action. La France a récemment évalué sa

politique d'ECSI. Le renforcement de ce domaine permettrait d'accroître le rôle de la France en Europe. Le collège souhaite que cette demande de soutien à l'ECSI soit suivie d'effets.

Mme Marie PHILIPPE, directrice de cabinet du Ministre Délégué, a rappelé que l'éducation constitue une priorité de la France dans ses financements multilatéraux. C'est l'un des 10 objectifs de la politique de partenariats internationaux, réaffirmés par le CPPI.

- **Mme Shanti BOBIN, sous-directrice chargée des affaires financières multilatérales et du développement, Direction Générale du Trésor**

Mme Bobin a rappelé le contexte budgétaire complexe qui impose de faire « plus et mieux et avec moins ». Le CPPI appelle à transformer les défis en opportunités, à avoir une triple approche solidaire - biens publics mondiaux - partenariats internationaux et à revoir nos modalités d'action pour plus d'impact et de résultats.

- **M. Bertrand WALCKENAER, Directeur Général adjoint de l'AFD**

M. Walckenaer a remercié les collègues du CNDSI pour la rédaction de la note. Il est revenu sur l'appel à ce que la politique de développement soit clairement distinguée des autres politiques de l'Etat. Dans le contexte actuel, le fait que le Ministre Délégué puisse porter la voix du développement est important. Il est revenu sur la réflexion sur la composante solidarité et investissements, le débat sur ce qu'est l'APD aujourd'hui et comment le climat actuel a fait évoluer les métriques et la façon dont cette politique, à l'origine concentrée sur la lutte contre la pauvreté, a évolué vers la demande de plus de retours sur investissements pour les Françaises et les Français. Le CICID rappelle le triple intérêt de la politique de développement : solidarité, géopolitique et pour les pays (stabilité économique, développement social et environnemental). Il faut convaincre sur ce triple intérêt. Le rendement de la taxe sur les transactions financières a été porté de 0,3 à 0,4% dans le PLF 2025 à la faveur de la rebudgétisation du FSD. Toutefois, l'intégralité de cet incrément de rendement est allée au budget de l'Etat. Le CNDSI pourra plaider pour que le débat pour qu'une partie revienne au financement du développement soit réouvert. Il faut convaincre les parlementaires, avec le résultat des différentes évaluations. La nouvelle commission d'évaluation indépendante sera précieuse pour cela. Le CPPI ne cite pas de volumes. Le DGA a demandé que soient redéfinies les priorités politiques à l'appui de cibles en volumes, à l'image de l'ambition française en matière de finance climat exprimée lors des COP.

- **Préparation du PLF 2026**

- **M. Olivier BRUYERON, président de Coordination Sud, collège acteurs associatifs**

M. Bruyeron a rappelé la forte attente de la société civile afin que soit préservée la capacité à agir des OSC et que la France tienne son rang sur la scène internationale en prenant sa juste part aux dynamiques de solidarité internationale, à la réponse aux crises humanitaires, climatiques, sanitaires et sociales. Cet effort doit être à la hauteur de l'exceptionnelle gravité des crises actuelles. On ne peut construire un monde durable et en paix en détruisant les liens de solidarité entre les peuples, en délaissant les populations les plus vulnérables et en ne misant que sur des capacités militaires et de défenses accrues. L'histoire récente montre combien il est important de financer également les enjeux sociaux, sanitaires et le respect des droits humains. Il n'y a pas d'avenir heureux sans liens de solidarité et sans soutien au vivre ensemble. En 2025, la mission APD a subi des coupes sans précédent et disproportionnées, très supérieures aux autres politiques publiques. Les AE du programme 209 sont aujourd'hui réduits, à euros constants, à un niveau inférieur à ce qu'elles étaient en 2018. Il s'agit d'un détricotage de la politique portée par le Président de la République depuis 2017 et confortée par les

parlementaires en 2021 au travers de la Loi adoptée à l'unanimité et transpartisane. Il s'agit aussi d'une remise en cause de l'engagement collectif à porter l'effort progressivement à 0,7 % du RNB. Alors que la France est attendue et entend jouer un rôle majeur sur la scène internationale, nous demandons que cesse l'acharnement budgétaire contre l'APD et que les engagements du Président et du Premier Ministre soient tenus. Cela devrait se traduire par une trajectoire dynamique dès 2026 et donc une hausse des crédits paiement et des autorisations d'engagements de la mission APD dans le cadre du PLF 2026. Une trajectoire qui, si elle était révisée en prenant en compte les efforts demandés au global au budget national en 2025 et 2026, devrait être amenée à augmenter. Cette hausse pourrait alors être supportée pour une large part par les nouvelles recettes générées par la TSBA et la TTF en 2025 (recettes additionnelles qui devraient atteindre + 1,4 Md€). La hausse de la mission APD devrait alors être de l'ordre d'1 Md €. Ce serait un acte cohérent avec le CPPI. Au vu de la baisse drastique des moyens du programme 209 en 2025, au vu de la nécessité d'agir davantage dans les pays les plus pauvres au sein des PMA, sous forme de dons, et en adressant les services essentiels aux populations et en soutenant les sociétés civiles et leurs actions ; des crédits additionnels devraient être alloués en particulier au programme 209 en 2026. L'année 2025 est particulièrement dure pour les OSC avec l'arrêt des financements USAID, les coupes en France et en Europe. Cela concourt à un affaiblissement marqué des sociétés civiles ici et là-bas, avec pour conséquence un affaiblissement de la démocratie, de l'action humanitaire et du développement. Nous avons besoin que les divers engagements pris soient tenus : dans le cadre de la loi (soutenir le droit d'initiative des OSC), de la stratégie société civile (doubler le volume de l'APD/OSC entre 2023 et 2027), de la stratégie humanitaire (doter l'action humanitaire d'un budget annuel de 1 Md€), et de la stratégie diplomatie féministe (85 % de financement contribuant à l'égalité de genre dont 20 % à titre principal). Cela implique des moyens additionnels pour le programme 209 et une priorisation interne au programme en phase avec ces engagements.

- **Mme Angeles ESTRADA, directrice générale du F3E, collègue plateformes multi-acteurs**

Nous ne pouvons nous satisfaire ces deux dernières années d'une telle baisse du financement de l'APD, qui est la politique publique qui a subi en pourcentage la plus forte baisse (- 742 M€ en 2023 et - 2,1M€ en 2024). Au regard des enjeux planétaires, le budget de l'Etat 2026 doit être marqué par un choix politique gouvernemental et des deux assemblées, par une reprise et une augmentation des crédits pour reprendre la trajectoire de croissance et de dynamique conformément à l'engagement initial du Président de la République, transcrit dans la loi de 2021. Nous pouvons comprendre le contexte de crise financière, mais en aucun cas cette situation ne peut se transformer en une refonte budgétaire structurelle à la baisse du secteur. Les acteurs de l'action internationale sont en mouvement pour mieux agir et repenser les modalités d'intervention. Dans les choix et arbitrages qui s'opéreront en 2026, nous demandons que les outils de travail que constituent les réseaux, collectifs formels et informels, plateformes, quel que soit leurs contextes d'intervention, soient préservés. Certains acteurs qui ont pu résister en puisant dans leurs réserves, pourraient en 2026 être en grande difficulté, avec l'arrêt de projets de terrain et des pertes d'emplois, voire de disparition de certains acteurs locaux, notamment les plus fragiles. Le soutien aux réseaux, collectifs et aux plateformes qui visent à accompagner structurellement les acteurs dans un contexte sous tension, est indispensable pour maintenir une forme de stabilité, une cohérence et gagner en agilité dans la transformation. Ils activent, aux côtés de leurs membres, des démarches de convergences entre acteurs et de coopération sur les territoires en France, en Europe et à l'international. La coopération entre les actrices du secteur ne se dicte pas, elle se construit avec des moyens dédiés, qui à terme donnent une réponse à chaque fois plus pertinente, une convergence durable et souhaitable. Chacun d'entre nous est déjà mobilisé, avec force et

détermination, pour répondre à l'ambition des ODD, aux crises, aux tensions à l'intérieur des organisations et sur les terrains d'intervention. Le besoin de « faire collectif », de convergences, n'est pas une alternative, et cela inclut toutes les parties prenantes de l'action internationale (publique, privée, philanthropique, associative). Dans un contexte de baisse de financements, de polarisation de la société partout dans le monde et de réduction de l'espace civique, il est impératif d'échanger, de comprendre, de partager les constats, les analyses et d'unir les forces et convictions autour de valeurs importantes et communes. Les réseaux d'acteurs, collectifs et de plateformes au service de leurs membres et du secteur permettent de créer des effets multiplicateurs positifs. Nos structures restent ouvertes pour construire les arguments d'un PLF 2026 à la hauteur des enjeux, nous permettant de garder le cap d'une capacité à agir collectivement dans un contexte dégradé. S'agissant de l'efficacité et de la transparence, les acteurs de la solidarité et de la coopération internationale s'attachent également à (dé-)montrer, caractériser leurs changements auxquels ils contribuent – l'impact, ici et ailleurs, à améliorer leurs actions pour agir efficacement et donner du sens à l'action internationale et publique. La question de l'évaluation et de l'utilisation des fonds publics est centrale, notamment par des pratiques qualitatives, réflexives et régulières de l'évaluation de projet, de stratégies et de l'analyse de leurs pratiques. L'innovation dans le secteur est remarquable par les initiatives réalisées et leurs contributions à la politique publique. Les exercices de redevabilité et d'apprentissage du secteur sont exemplaires à plusieurs égards : par la qualité du dialogue généré entre l'ensemble des parties prenantes, par la démocratie interne associée, les choix stratégiques, et par la transparence de diffusion des résultats et de connaissances ; cela prouve une grande transparence du secteur, le sens des responsabilités et de l'intérêt général. C'est un élément à valoriser dans les autres ministères et auprès des instances internationales. Ce dispositif apprenant inspire le secteur associatif en France et permet de rééquilibrer les partenariats européens et internationaux par des apprentissages dans d'autres pays, notamment en lien avec l'adaptation au changement climatique. Il est nécessaire de réaffirmer l'importance des démarches d'évaluation de qualité, robustes, avec les partenaires locaux pour dialoguer et éclairer les prises de décisions ensemble. Pour cela, il faut maintenir les moyens financiers et humains auprès des acteurs de la coopération internationale pour cultiver et tisser des actions de qualité ayant des effets sur le long terme, et favoriser des dispositifs financiers agiles pour répondre à la diversité des besoins locaux.

- **Mme Oriane DEL TAGLIA, déléguée générale d'Engagées et Déterminées, collègue des organisations syndicales et des organisations de jeunes et de jeunesse**

Mme Del Taglia a alerté sur la situation actuelle traversée par les organisations et leurs équipes. La réduction des moyens met les organisations sous pression, en particulier les petites et moyennes structures, souvent régionales, qui jouent un rôle prépondérant dans l'éducation à la citoyenneté mondiale et qui rencontrent des difficultés croissantes pour accéder aux financements publics. Cette situation fragilise la diversité du secteur et des ONG. Il est important de garantir une meilleure prévisibilité budgétaire. Les variations, les incertitudes et les effets de balancier pèsent lourdement sur les structures et génèrent une pression accrue sur les équipes (charge de travail qui augmente, injonction à faire plus avec moins, précarisation des emplois, risques psychosociaux) dans un contexte de sentiment d'impuissance vis-à-vis de la situation mondiale. Il en va de la sauvegarde de l'emploi dans le secteur et de la capacité du tissu associatif à continuer d'agir efficacement. Il faut reconnaître l'enjeu de soutenabilité du secteur, y compris dans sa dimension humaine, dans les pays partenaires comme en France. Les ambitions portées pour la solidarité internationale doivent être mises en cohérence avec les moyens alloués ; sans cela, lorsque la trajectoire de l'APD repartira à la hausse, nombre d'organisations pourraient avoir disparu, emportant avec elles des compétences et des dynamiques partenariales qui seront difficiles à reconstruire.

2/ Conférence internationale de Séville sur le financement du développement (FfD4)

- **Mme Aurélie GAL-REGNIEZ, directrice exécutive d'Equipop, collègue acteurs associatifs**

Les discussions se poursuivent pour définir le texte qui sera présenté à Séville. La version présentée récemment est en deçà des attentes en matière de réforme de l'architecture financière internationale, au regard des besoins en matière de justice fiscale, d'équité dans la coopération et le développement et de réponse à la crise de la dette. Coordination Sud soutient les recommandations formulées par le mécanisme de la société civile, recommandations que nous avons relayées et discutées avec les services du MEAE. La Conférence de Séville se tiendra dans un moment de rupture. L'espoir serait que Séville, en réaction aux coupes budgétaires massives actuelles, conduise à une réponse politique, impulsée par l'Europe, la France, mais aussi par tous les acteurs politiques qui agiraient en conscience et en responsabilité. Cette réponse politique viserait à repenser et assurer les financements à la hauteur des défis mondiaux, via notamment la création ou le rétablissement de taxes solidaires dédiées. Cette réponse politique d'envergure ne pourrait se faire sans affirmer un cadre politique et éthique clair, assumant les valeurs de solidarité, de justice et de droits humains. Il est important d'insister sur ces éléments éthiques car il semble que trop souvent, ceux qui devraient défendre ces valeurs ont tendance à renoncer. Cela permet de faire le lien vers ce qui semble être un impensé de Séville, le financement des associations. Aujourd'hui, face au repli identitaire, à la montée des « anti-droits », une société civile qui promeut des valeurs éthiques, une société civile robuste et connectée, constitue sans doute un des remparts les plus efficaces. Or, les espaces civiques se restreignent, les financements pour la société civile conservatrice augmentent, tandis que de plus en plus d'Etats se désengagent du soutien aux actrices progressistes. Mme Gal-Régniez a interrogé le Ministre sur trois points : 1°/ Le gouvernement soutient-il la proposition du député Gouffier-Valente, qui vise à établir une affectation d'une partie de la taxe sur les transactions financières et de la taxe sur les billets d'avion, pour financer la solidarité internationale ? 2°/ La stratégie internationale de la France pour une diplomatie féministe, lancée cette année, pourrait et devrait constituer une boussole forte face aux offensives « anti-droits » observées à la fois dans les espaces internationaux, mais aussi au niveau national. Comment sera-t-elle défendue à Séville ? 3°/ Quel niveau de priorité accorder au financement de la société civile ? Comment Séville peut-elle être l'occasion de reconsidérer cet impensé ?

Le Ministre Délégué a répondu que la proposition de Loi de M. Gouffier-Valente est à l'examen et suivra son cours. Les textes sont votés par les parlementaires, qui donnent toute leur place à la recherche de compromis. D'ici la commission mixte paritaire, il y a de quoi espérer de bons résultats. Le Ministre a aussi rappelé l'engagement de la France en faveur d'une diplomatie féministe ambitieuse et son engagement personnel sur cette priorité, inscrite à l'agenda de chacun de ses visites officielles. Il est plus que jamais nécessaire de défendre les valeurs de notre démocratie et la défense de l'égalité des sexes. La diplomatie féministe fait partie des points que nous défendons avec force.

- **M. Medhi BADSI, collaborateur de M. le Sénateur Ahmed Laouedj, collègue des parlementaires**

La question du financement du développement devient à la fois stratégique et politique. Un point de blocage récurrent est la dette publique des pays en développement et en particulier des pays africains. Cette dette atteint aujourd'hui des niveaux insoutenables pour de nombreux Etats, freinant leur capacité à investir dans l'éducation, dans la santé ou dans la

transition écologique. Elle est le symptôme d'un système déséquilibré dans lequel les règles sont souvent dictées par les créanciers, sans réelle considération pour les besoins sociaux fondamentaux des populations. Face à cette situation, quelle position défendra la France à Séville ? Soutiendra-t-elle la mise en place de mécanismes ambitieux de restructuration équitable de la dette fondée sur des critères de justice et de viabilité à long terme ? La France fera-t-elle entendre une voix forte en faveur d'un cadre multilatéral de financement plus transparent, plus redistributif et moins dépendant des logiques d'influence ou de conditionnalité ?

Le Ministre Délégué a répondu que la France porte une attention particulière à ces sujets, notamment à celui de la restructuration des dettes souveraines. Le traitement de la dette est l'un des principaux enjeux de la conférence de Séville, où les positions françaises seront portées en européens. La Zambie est un exemple réussi de restructuration de la dette menée par la France et ses partenaires dont le Club de Paris, alors que la France était un créancier minoritaire. Les Zambiens sont très reconnaissants du rôle de la France et du fait qu'ils puissent retrouver des marges de manœuvre dans le financement de leur développement.

Mme Shanti BOBIN, DGT, a rappelé que la question de la dette dans la perspective de la conférence de Séville est un sujet que la DGT suit attentivement en lien avec le MEAE, la RP New York, et via des réunions de concertation avec la société civile. La première partie du texte du projet de déclaration de Séville reprend la première partie du texte d'Addis Abeba d'il y a 10 ans sur la mobilisation des ressources domestiques. Les capacités d'un pays à financer des politiques publiques pour sa population en termes de santé, d'éducation, d'infrastructures, dépendent également du premier effort du pays. La France, non seulement à titre bilatéral mais aussi multilatéral, met une emphase particulière sur ce sujet de la coopération, de l'assistance technique en matière de mobilisation des ressources domestiques. En matière de restructuration de la dette, on pourrait également évoquer le cas du Ghana, de l'Ethiopie ou du Sri Lanka pour lequel un accord bilatéral vient d'être signé. Les possibilités dépendent de l'existence de situations de vulnérabilité ou de défauts des pays. Chaque décision est adaptée au pays. La France joue un rôle d'« *honest broker* » pour travailler avec tous les autres pays pour essayer de faire arriver à un consensus, examiner la situation, proposer des solutions. Parallèlement, elle agit comme créancier, quand il s'agit de restructurer ou d'annuler une partie de la dette. C'est ce qui est fait par le Club de Paris, en lien avec le cadre commun qui a été mis en place après la crise du Covid. Le rapport 2024 du Club de Paris sera rendu public et expliquera ce qui a été fait sur l'année passée avec des témoignages de pays africains, de créanciers chinois et indiens. Le Forum de Paris sur la dette se tiendra le 25 juin. Il réunira des représentants des pays africains, la présidence sud-africaine du G20, les institutions internationales, et l'ONU. La France porte une volonté de dialoguer et d'essayer d'améliorer les processus. Elle soutient des solutions pragmatiques qui construisent à partir du cadre existant pour l'améliorer et pour trouver des solutions. Elle propose d'améliorer les paramètres d'analyse de soutenabilité de la dette. C'est un point important dans le cadre du Pacte pour la prospérité des peuples et de la planète. Elle a également soutenu avec l'Allemagne, la Colombie et le Kenya une revue d'experts indépendants sur les liens entre dette et climat. Ces initiatives feront l'objet de *side-events* dans la cadre de la Conférence de Séville. En réponse à la question Mme Estrada sur l'évaluation, sur la transparence, sur la redevabilité, Mme Bobin a indiqué que la DGM, la DGT et l'AFD vont mettre en place une nouvelle commission d'évaluation. La DGT travaille avec l'Association internationale de développement. Le Fonds français pour l'environnement mondial a été présenté à l'UNOC. Il permet de faire travailler ensemble le CIRAD, l'IRD et les associations qui mettent en œuvre des projets concrets pour

préserver la planète, en partenariat avec les ministères des Affaires étrangères, de l'Agriculture et de la Transition écologique.

3/ Crises géopolitiques en cours : Gaza, Ukraine, République Démocratique du Congo

- **M. Baptiste CHAPUIS, responsable du Pôle plaidoyer et programmes internationaux d'UNICEF France, collègue des acteurs associatifs**

Gaza est devenu un cimetière à ciel ouvert : 50 000 enfants tués ou blessés depuis le début du conflit, 5 500 depuis le début du blocus total le 2 mars. Le dernier rapport de l'IPC a révélé que 71 000 enfants étaient en état de quasi-famine. Face à ce constat, l'UNICEF porte une double recommandation. Malgré le report de la conférence sur la solution à deux Etats, l'UNICEF espère que la France poursuivra ses efforts pour la remettre à l'agenda le plus vite possible, alors que des enfants meurent de faim, et fasse de la levée du blocus, de l'accès humanitaire et de la protection des civils et des enfants l'une des priorités de cette conférence, au-delà de l'enjeu politique. La deuxième recommandation est d'utiliser tous les moyens diplomatiques, politiques et budgétaires pour et faire respecter le droit, y compris les ordonnances de la CIJ et la Convention internationale sur les droits de l'enfant. Sur **l'Ukraine**, un enfant sur cinq au cours des trois ans du conflit avait déclaré avoir perdu un ami ou un proche. Les enfants qui étaient proches de la ligne de front avaient passé en moyenne 7 000 heures sous terre, soit l'équivalent de 7 mois. La France participera à la 3^{ème} conférence sur la reconstruction de l'Ukraine à Rome début juillet. Des interrogations existent sur les priorités stratégiques et le portage politique français pour cette conférence. Pour l'UNICEF, il est certes capital de soutenir les solutions durables pour les civils ukrainiens en renforçant les infrastructures et les secteurs privés. Mais dans un premier temps, cette vision de développement doit d'abord être centrée autour des personnes et des services, avec un axe beaucoup plus fort sur l'éducation, la protection de l'enfance, la protection sociale et la santé. Dans un contexte d'effondrement, y compris en Ukraine, des financements humanitaires, ces canaux de financement doivent être décidés en coordination étroite avec les acteurs et selon une approche Nexus, maximisant l'efficacité et l'impact. L'UNICEF attend de l'Envoyé spécial de la France, en lien avec l'AFD, d'avoir cette approche plus intégrée et plus coordonnée avec les acteurs humanitaires. En **RDC**, 30 000 femmes ont été victimes de violences sexuelles depuis le début de l'année. 10 000 cas de viol et de violences sexuelles sur des enfants sont recensés sur les trois premiers mois de l'année. Il s'agit d'une arme de guerre et d'une tactique délibérée. Plusieurs leviers d'action sont possibles. Il est important de remettre la RDC à l'agenda des bailleurs. En 2024, la France a organisé trois conférences humanitaires sur le Soudan, sur Gaza, sur le Liban, qui peuvent redonner un momentum en termes de visibilité médiatique et mettre les bailleurs autour de la table. Ce format est-il possible pour la RDC ? Il faut également augmenter les financements français pour la crise humanitaire. Si rien n'est fait, notamment à cause des coupes américaines, on estime que 250 000 enfants seront entièrement privés de services essentiels pour leur protection au cours des 12 prochaines semaines. Une piste d'action concrète serait de soutenir le MRM, l'un des seuls mécanismes de documentation des six violations graves des droits de l'enfant, l'un des rares thermomètres qui permet non seulement d'avoir une approche humanitaire juste en termes de réponse opérationnelle, mais aussi de rendre justice sur le long terme à ces enfants. Le retrait, non seulement de l'aide étatsunienne, mais aussi des aides publiques et au développement, dont l'aide française, belge, allemande et anglaise, génère une crise humanitaire. Le risque est d'assister en 2025 à un tri entre les bénéficiaires, entre les enfants, les femmes enceintes et allaitantes. Il faut rappeler sans arrêt le versant humain des débats qui vont se dérouler dans le PLF. La vie et la survie de femmes, d'enfants et d'hommes se jouent aujourd'hui et pas seulement à cause des coupes étatsuniennes. L'UNICEF s'interroge

sur l'engagement français d'apporter 1 Md€ pour compenser la baisse l'aide étatsunienne. Problématique à laquelle s'ajoute celle de l'inflation, dans un secteur qui est en train de s'écrouler avec des capacités opérationnelles qui sont en train de diminuer. La crise de l'APD est la crise dans la crise.

Le Ministre Délégué a confirmé que le MEAE partage les constats et les préconisations. Sur Gaza, le report de la conférence sur les deux Etats n'est pas un abandon. Il aurait été contre-productif de maintenir cette conférence dans les circonstances actuelles. La France reste engagée, comme l'a rappelé de nombreuses fois le Président de la République. Dans le cadre de sa tournée en Asie, le président Indonésien s'est aligné sur la solution à deux Etats. Il y a un effet d'entraînement. Le respect du droit international constitue également un engagement répété du Président. L'aide humanitaire est une priorité ; son budget a été préservé autant que possible. Le MEAE va organiser en juillet une conférence sur les Grands Lacs. La France reste résolument engagée sur ce sujet, et à plus forte raison, suite au désengagement américain. La France essaie de mobiliser le maximum de partenaires et de pays.

- **Mme Béatrice GARRETTE, directrice générale de la Fondation Pierre Fabre, collègue des fondations**

Mme Garrette a plaidé en faveur d'une action plus importante concernant la crise humanitaire en RDC, où l'ensemble des acteurs de l'aide au développement intervient, y compris les fondations. Dans une tribune publiée le 4 juin dans Le Monde sous l'impulsion du docteur Denis Mukwege, 75 prix Nobel appelaient à un sursaut international pour porter secours à la population dans l'est de la RDC, où plus de 10 millions de Congolais vivent dans la peur et sous l'occupation. A cette crise humanitaire caractérisée par les violences sexuelles et notamment auprès des enfants, s'ajoute également l'insécurité alimentaire touchant jusqu'à un quart de la population, car dans la région du Kivu, le secteur bancaire est à l'arrêt. La RDC est le plus grand pays francophone du monde, ce qui nous oblige. Les fondations et les OSC sont toujours présentes au Kivu. Avec leurs financements, leurs expertises, leurs réseaux, les partenaires locaux, les OSC, les institutions, les hôpitaux et elles interviennent dans le domaine de la lutte contre les maladies infectieuses (choléra, maladie du sommeil). Un travail important est également réalisé sur les violences basées sur le genre, en lien avec les acteurs locaux tels que les institutions du docteur Mukwege, toujours présentes à Bukavu. Les hôpitaux sont toujours ouverts mais les difficultés sont énormes puisque l'accès à l'hôpital est filtré. En l'absence de cash, les personnels des hôpitaux ne sont plus payés. Le collègue plaide pour qu'une initiative commune française soit portée par la France avec tous les acteurs du développement afin de faire effet de levier et d'entraînement autour de la situation en RDC.

Le Ministre Délégué a répondu qu'en RDC, en 2023, le MEAE a consacré 39 M€ et, en 2024, plus de 22 M€. La France a également débloqué une aide d'urgence de 3,1 M€ pour répondre à la situation à l'est de la RDC cette année.

- **Mme Fatna EL KHIEL, présidente du conseil communal d'Arbaoua (Maroc), collègue des personnalités étrangères**

Le collègue des personnalités étrangères souscrit sans condition aux interventions et aux propos tenus par le Ministre en ce qui concerne Gaza et la RDC. Concernant Gaza, le collègue est convaincu que la meilleure solution réside dans la reconnaissance des deux Etats vivant côte à côte en paix, dans les meilleurs délais. En ce qui concerne la RDC, la dimension humanitaire est prioritaire et la célérité d'action s'impose.

- **M. Medhi BADSI, collaborateur du sénateur Ahmed Laouedj, collègue des parlementaires**

M. Badi a insisté sur l'urgence d'une fermeté diplomatique plus impartiale et cohérente concernant Gaza. Le droit international humanitaire est piétiné sans réelles conséquences (tirs de sommation visant des diplomates dans les territoires occupés, arrestation illégale de la flottille dans les eaux internationales violant la convention de Montego Bay ou encore l'incident impliquant des gendarmes français dans l'enceinte diplomatique à Jérusalem). Elle pose la question de la ligne rouge à placer vis-à-vis d'un gouvernement israélien bloquant l'aide humanitaire et ignorant les injonctions des plus hautes juridictions internationales. Plusieurs pays européens, l'Espagne, la Suède, l'Irlande ont fait le choix courageux d'actes diplomatiques fermes. Pourquoi la France reste-t-elle dans une posture d'ambiguïté alors que le droit est manifestement bafoué ? En Ukraine, le soutien politique, humanitaire et diplomatique est constant et on espère que cela amènera des résultats favorables au peuple ukrainien. Cette même détermination ne semble pas être appliquée à la RDC, au Soudan ou au Yémen où la population subit des atrocités dans un silence et une inaction internationale glaçants. Quelles mesures, quelles sanctions ou initiatives politiques concrètes la France est-elle prête à envisager pour affirmer que le droit international n'est pas à géométrie variable ?

- **Mme Oriane DEL TAGLIA, déléguée générale d'E&D, collègue des organisations syndicales de salariés et des organisations de jeunes et de jeunesse**

Mme Del Taglia s'est exprimée sur la RDC et sur les crises oubliées. Sur la RDC, elle a relayé les préoccupations d'une association de jeunes du réseau d'E&D. Saluant la position française appelant au retrait du M23 et des troupes rwandaises du territoire congolais, elle pense qu'au-delà de suspendre la signature de nouveaux projets d'aide au développement au Rwanda, il s'agirait plutôt de réévaluer l'accord militaire entre la France et le Rwanda de façon ferme et distincte et alignée sur les principes de la diplomatie française. La France doit faire pression pour stopper l'accord de coopération signé en février 2024 entre l'Union européenne et le Rwanda sur les minerais stratégiques, tant que le Rwanda et les ministres complices violent l'intégrité territoriale de la RDC au Kivu. La quasi-totalité des députés européens dans leur résolution de février 2025 ont demandé sa suspension et de nombreux rapports attestent que ces ressources minières exportées par le Rwanda proviennent en réalité en grande partie de la contrebande issue de l'est de la RDC. Les minerais du Congo sont dans les téléphones portables des Français. Comme l'ont rappelé plusieurs prix Nobel de la paix dans leur tribune du 4 juin, chacun possède un bout du Congo dans ses poches. Une responsabilité collective existe donc à l'heure des transitions numériques et écologiques pour que ces mutations ne se fassent pas au prix de l'extractivisme et de l'exploitation des ressources de pays tiers, au prix du sang des travailleurs et enfants exploités et pourrait s'exprimer par une réduction de la consommation des minerais, des politiques ambitieuses sur l'indice de réparabilité et de la durabilité des appareils et des engagements concrets contre les minerais de sang. Comment la France s'engage-t-elle auprès des pays de l'UE pour arrêter l'accord de coopération et pour avoir des politiques plus justes et durables en matière de minerais ? Il faut également rappeler que certaines crises continuent de se dérouler dans une relative indifférence internationale. Au Yémen, au Soudan, en Haïti, en Afghanistan, au Cameroun, des millions de personnes subissent des conflits prolongés, des déplacements forcés, l'effondrement des services publics, l'aggravation de l'insécurité alimentaire, des épidémies. Il ne s'agit pas non plus d'appeler à des interventions ou ingérences mais bien de remettre ces situations au cœur de l'agenda public, de soutenir les acteurs humanitaires et associatifs présents sur le terrain et d'affirmer l'importance de respecter le droit international et humanitaire de façon équitable dans l'ensemble des contextes. Il s'agit aussi de penser ces crises dans une approche systémique et interdépendante ; car beaucoup de ces contextes sont aussi sous pression d'un modèle

économique inégalitaire et du dérèglement climatique. Selon l'ONG CARE en 2024, 9 des principales crises humanitaires oubliées étaient liées aux impacts du changement climatique et ce sont les populations qui contribuent le moins à ces dérèglements qui en subissent les effets les plus dévastateurs. Il est essentiel d'aligner les politiques de solidarité internationale de développement, d'humanitaire et de climat pour répondre à ces enjeux globaux dans une logique de justice et de responsabilité.

4- Conférence ministérielle sur les diplomaties féministes

- **Mme Delphine O, Ambassadrice, Secrétaire Générale du Forum Génération Égalité**
La France organise la 4^{ème} conférence ministérielle sur les diplomaties féministes les 27 et 28 octobre 2025. Cette conférence a été initiée en 2022 par l'Allemagne, suivie par les Pays-Bas en 2023 et par le Mexique en 2024. Il s'agit d'un format différent des formats onusiens ou européens, organisé sur la base du volontariat des pays qui se sont dotés d'une diplomatie féministe (une douzaine de pays du Nord et du Sud). Cette édition se tiendra au Centre de conférence ministériel de Convention. Elle rassemblera des représentants de gouvernements, de la société civile internationale, d'organisations internationales, de banques de développement, de collectivités territoriales, de parlementaires et de fondations philanthropiques. Le pays organisateur est souverain sur l'ordre du jour, les thèmes abordés et les livrables. La France souhaite s'inscrire dans le contexte géopolitique actuel de régression de l'égalité de genre et des droits des femmes et des filles. Un maximum de gouvernements et d'États seront invités à être représentés au niveau ministériel pour rassembler une masse critique de gouvernements prêts à prendre la parole publiquement et à s'engager ou à se réengager en soutien à l'égalité de genre face au *backlash* et aux attaques coordonnées et financées contre le droit international en matière de droits des femmes et des filles, dans un contexte de multiplication des crises et des conflits dont les femmes et les filles sont les premières victimes. Les invitations aux États seront prochainement envoyées. Les invitations aux représentants de la société civile et des différentes catégories d'organisations devraient être envoyées en juillet. Du fait de la contrainte liée à la taille du CCM, nous prévoyons entre 300 et 400 personnes, principalement de l'international et représentant l'ensemble des catégories mentionnées. Le programme est en cours de définition et sera diffusé ultérieurement. Un webinar largement ouvert à la société civile à la fois internationale et française, pour diffuser un maximum d'informations sur les questions de logistique, d'organisation et de programme, sera organisé en septembre. La conférence se tiendra en amont du Forum de Paris pour la paix des 29 et 30 octobre, dans le but de créer des synergies avec le Forum qui fait la part belle aux sujets d'égalité de genre et auquel sont conviées des personnalités des secteurs public et privé ainsi que de la société civile.

- **Mme Michelle PERROT, directrice plaidoyer et engagement des jeunes de Plan international, collègue des acteurs associatifs**
L'égalité de genre est l'un des objectifs prioritaires de la politique française de solidarité internationale de la France comme rappelé par le CPPI. Elle a salué la publication de la première stratégie de diplomatie féministe de la France, qui comporte de nombreuses avancées, tout en alertant sur le fait qu'aucune ressource budgétaire n'est prévue. Aucun engagement d'APD genre n'y est pris, aucun montant sur les contributions multilatérales n'est indiqué, et aucun engagement de pérennisation du FSOF n'y est pris. Il s'agit d'un recul par rapport à la loi de 2021 et la précédente stratégie genre du ministère. Il ne s'agit pas uniquement des montants mais également de la proportion de projets qui respectent les indicateurs CAD1 et CAD2. Il y a donc un enjeu de qualité dans un contexte de restriction budgétaire. Le montant alloué à

l'appel à projet FSOE est passé de 15 millions en 2020 à 3,9 millions € pour le dernier appel à projet sur les adolescentes. Le collège craint que le montant soit le même pour l'appel à projet sur les violences basées sur le genre facilitées par la technologie, qui tarde à sortir faute d'arbitrage politique depuis le mois de mars dernier. Ces différents signaux inquiètent le collège associatif, alors que la France va accueillir cette conférence sur les diplomatie féministes dans un contexte de montée des mouvements anti-droits. L'objectif de cette conférence serait de créer une nouvelle coalition et un document d'engagement commun pour allier les Etats autour d'une stratégie collective visant à « *push back against the push back* ». Cette conférence fera-t-elle l'objet d'engagements financiers notamment pour des organisations féministes locales ? Quelles seront les modalités d'association des OSC et notamment des organisations de jeunes des pays des Suds, pour la construction de cette conférence, puis pour son déroulement et le suivi des engagements ? La conférence pourra-t-elle être suivie à distance ?

Mme Delphine O a indiqué que l'objectif de la conférence est de remobiliser les gouvernements et de faire entendre une voix collective et claire sur la défense et la priorité de l'égalité de genre dans un contexte international de *backlash*. Les prises de positions récentes de nombre d'États, mettent en défaut le consensus majoritaire qui a prévalu jusqu'à présent, pour la défense notamment des textes internationaux, des conventions, des traités, la déclaration de Pékin, la déclaration du Caire et l'ensemble des textes qui défendent et font avancer les droits des femmes et des filles. Ces prises de position peuvent donner l'impression aujourd'hui qu'à la fois les gouvernements et la société civile progressiste engagée pour l'égalité de genre sont devenus minoritaires. Nous souhaitons aujourd'hui rallier autour de la France et de la société civile les États qui sont prêts à prendre position. Nous souhaitons une forte participation des pays du Sud. La réflexion sur les livrables est en cours. Le contexte actuel rend difficile la prise d'engagement financier. Un webinaire d'information pour la société civile est prévu. Un comité consultatif qui serait associé à la construction du programme et de l'organisation de la conférence pourrait être créé. Les partenaires et les postes diplomatiques pourront organiser des événements concomitamment à la tenue de la conférence. Les organisations invitées à rejoindre le comité consultatif seront prochainement notifiées. L'ouverture à distance de la réunion plénière est en cours de réflexion. Cela n'a pas toujours été le cas lors des éditions précédentes.

- **Mme Hadja Idrissa BAH, fondatrice du Club des jeunes filles leaders de Guinée, collègue des personnalités étrangères**

Mme Bah a créé le Club des Jeunes Filles Leaders de Guinée en 2016, alors que le contexte rendait difficile le fait d'aborder le sujet de la violence basée sur le genre. Aujourd'hui, la parole se libère. Le collège déplore que la plupart des aides transite via un cercle restreint d'ONG importantes, au détriment des associations locales qui peinent à accéder à ces fonds, et qui plaident la cause des jeunes. La diplomatie féministe ne devrait pas concerner que les femmes et les jeunes filles mais toute la jeunesse. Il est important que des moyens financiers soient octroyés aux organisations locales de jeunes. **Mme Delphine O** a rappelé que le FSOE permet de financer 2400 organisations féministes locales, dans 74 pays pour un total de 250 millions €. **Les représentants de la société civile, notamment les organisations locales féministes et de jeunesse, seront largement associés à la conférence.**

5. Point d'information sur la Présidence Française du G7 (PFG7) en 2026

- **M. Hugo PENICAUD, Mission G7-G20, OCDE et sommets internationaux**

Le Sommet de la présidence canadienne se tient du 15 au 17 juin 2025 en Alberta, en présence du Président de la République. Nous sommes conscients de la position particulière qu'occupe le G7 au sein de la gouvernance mondiale, de sa perception par nos partenaires, des critiques qui lui sont adressées et des attentes qu'ils peuvent faire naître pour résoudre des problématiques communes. Indépendamment de leur fondement, celles-ci devront être prises en compte et traitées sous PFG7. La France prendra la présidence du G7 au 1^{er} janvier 2026 dans un contexte particulièrement volatil et incertain avec : la dégradation du contexte sécuritaire mondial ; le renforcement des déséquilibres mondiaux et la déstabilisation économique ; la remise en cause de l'ensemble des cadres de gouvernance mondiale ; le ralentissement des trajectoires de développement durable ; l'affaiblissement des garanties démocratiques. Par ailleurs, la PFG7 devra s'articuler avec la présidence du G20 que les États-Unis prendront au 1^{er} décembre de cette année. Les États-Unis souhaitent un G20 resserré sur son mandat originel, à savoir principalement un agenda économique qui serve les intérêts économiques de l'actuelle administration à Washington (dérèglementation, défiscalisation et diversification énergétique), tout en assumant une confrontation assez directe avec la Chine dans cet espace-là et en restreignant l'accès au forum (liste des pays et des partenaires invités). Cette présidence pourrait amplifier la dynamique de confrontation Nord/Sud et de fragilisation des cadres multilatéraux, contre lesquels la politique étrangère de la France essaye de lutter. Si aucune priorité n'a à ce stade été communiquée, devraient être traités les grands équilibres mondiaux macro-économiques ou géopolitiques, tout en ouvrant ce format aux grands partenaires émergents. Les modalités d'association de la société civile à la PFG7 sont en cours de définition. Une note d'orientation du CNDSI pourra être rédigée et transmise avant octobre 2025.

M. Ibrahim MAYAKI, envoyé spécial de l'Union africaine, collègue des personnalités étrangères a affirmé que la différence faite entre le « Sud global » et le « Nord global » ne tient plus, car « il y a des Suds dans le Nord et des Nordes dans le Sud ». Les réflexions des G7 et G20 à venir doivent se faire autour de coalitions entre États qui partagent des valeurs communes.

Mme Michèle PERROT, collègue des acteurs associatifs, s'est interrogée sur le suivi des engagements pris en 2019 lors de la dernière PFG7. La redevabilité de ces sommets est un défi. Un des engagements pris concernait l'égalité de genre et le FSO. **M. Hugo PENICAUD** a répondu qu'un bilan des résultats du sommet de Biarritz est prévu.

Mme Véronique DE GEOFFROY, collègue ESR a regretté que les débats du G7 actuel ne portent que très peu sur les sujets climatiques. Elle a appelé l'inscription de ces sujets à l'agenda de la PFG7. **M. Hugo PENICAUD** a rappelé que le contexte géopolitique actuel rend difficile la rédaction d'un langage consensuel. Il est toutefois possible d'avancer en coalition resserrée. La France souhaite dépasser les clivages traditionnels Nord/Sud. C'est l'esprit du Pacte pour la Prospérité, les Peuples et la Planète, basé sur une coalition de pays volontaires.

M. Frédéric CHOLE, Secrétaire Général du CNDSI, a indiqué que la prochaine réunion plénière du CNDSI sera organisée à l'automne./.